

Le 1^{er} avril 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué conformément aux articles L2121-12 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé JAVELLE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

Présents :

M. Hervé JAVELLE, M. Philippe BONNEFOND, Mme Caroline ZANDER, M. Rémy GIRARDON, Mme Annabel TAILLANDIER, M. Sébastien FAUST, Mme Valérie PICQ, M. Michel MANDIN, M. Michel COUCHOUX, M. Christian BERINCHE, M. Bruno BERTHOLET, M. Philippe BANCEL, Mme Colette GARCIA, M. Emmanuel BOURGIN, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Mélanie ADAMO, M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Kim JAMMES, M. Alexis GIRY, Mme Marie-Yvonne GOUJON-JEVIN, M. François BEHAGUE, M. Brice MEON, Mme Sophie GOUDIN.

Excusés :

Mme Édith FALLOT, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER

Procurations :

Mme Édith FALLOT à Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à Mme Valérie PICQ

Secrétaire : M. Michel COUCHOUX

OBJET : Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Rapporteur : Hervé JAVELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner les membres de la commission de délégation de service public (CDSP) pour la durée du mandat.

La CDSP dispose des mêmes règles de composition et de fonctionnement que celles relatives à la CAO, à la différence que les CDSP n'attribuent pas les mêmes contrats de commande publique. La CDSP a pour objectif d'analyser les dossiers de candidatures, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'analyser leurs propositions et d'émettre un avis sur celles-ci.

Seul le Conseil Municipal est compétent pour attribuer un contrat à un opérateur choisi par l'autorité habilitée à le signer, sur la base du rapport de la commission.

Dans les communes de plus de 3500 habitants, conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission de Délégation de Service Public est composée du Maire (ou de son représentant) et de 5 membres du conseil municipal.

Il convient donc de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après appel à candidature, une liste a candidaté :

Sont candidats au poste de titulaire :

M. BONNEFOND Philippe
M. GIRARDON Rémy
Mme DUMAS Célia
M. FAUST Sébastien
M. BEHAGUE François

Sont candidats au poste de suppléant :

M. JOUVE Jean-Nicolas
Mme PICQ Valérie
M. BOURGIN Emmanuel
M. COUCHOUX Michel
M. ADAMO Mélanie

Toutefois, en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'ÉLIRE** au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants.

Le vote est opéré au scrutin secret et le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 24
- Nombre de votes pour la liste candidate : 24

Résultat

Après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret, le Conseil Municipal déclare élus pour siéger à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) les conseillers municipaux ci-dessous mentionnés.

Président de droit : Hervé JAVELLE	
Titulaires	Suppléants
M. BONNEFOND Philippe	M. JOUVE Jean-Nicolas
M. GIRARDON Rémy	Mme PICQ Valérie
Mme DUMAS Célia	M. BOURGIN Emmanuel
M. FAUST Sébastien	M. COUCHOUX Michel
M. BEHAGUE François	M. ADAMO Mélanie

Fait et délibéré à La Fouillouse, le 1^{er} avril 2026

Le secrétaire de séance
M. Michel COUCHOUX

Le Maire
M. Hervé JAVELLE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20260401-26-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2026